

Convention cadre N° 2022031NF relative au développement du partenariat entre l'Insee et l'Observatoire des prix, des marges et des revenus de La Réunion

Entre

Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance représenté par M. Loup WOLFF,
Directeur de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques La Réunion-Mayotte
Parc technologique de Saint-Denis - 10 rue René Demarne – 97408 BP 13 Saint-Denis Cedex 9
ci-après dénommé « l'Insee »,

d'une part,

et

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus
Secrétariat général pour les affaires régionales de la préfecture de la Réunion - Avenue de la
Victoire – 97405 SAINT-DENIS CEDEX

représenté par M. Bertrand HUBY, son Président,
ci-après dénommée « l'OPMR »,

d'autre part,

Préambule

Créé en 2007, l'Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) de La Réunion a pour principale mission d'étudier le coût de la vie à La Réunion et le pouvoir d'achat de ses habitants. Il mène ainsi des analyses sur le niveau et la structure des prix, des marges et des revenus, dans le but de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution (article L910 1-A du Code de commerce). Pour ce faire, l'OPMR commande et réalise régulièrement des études sur le coût de la vie, la formation des prix, les revenus et le pouvoir d'achat des Réunionnais. Il est notamment chargé de rendre un avis en vue de la négociation par le préfet avec les organisations professionnelles du secteur du commerce de détail et leurs fournisseurs, qu'ils soient producteurs, grossistes ou importateurs, ainsi qu'avec les entreprises de fret maritime et les transitaires un accord de modération du prix global d'une liste limitative de produits de consommation courant.

L'Insee place au cœur de ses missions la réponse aux besoins d'informations et d'analyses statistiques remontés en région par les acteurs publics en charge de l'observation démographique, sociale, économique et environnementale. Dans ce cadre, il produit un socle de données statistiques à partir desquelles sont réalisées des études et actions de conseil-expertise associant les institutions compétentes et les experts régionaux. Ces travaux visent à apporter des éléments de diagnostic et de prospective, ainsi qu'à contribuer à l'évaluation des politiques publiques en région. À La Réunion, ils sont portés par le service des études et de la diffusion de la direction interrégionale de l'Insee.

Compte tenu de leurs missions respectives, l'Insee La Réunion-Mayotte et l'OPMR ont depuis longtemps développé des travaux partenariaux, pour apporter de concert des éléments de connaissance sur la région en matière de niveau des prix, de marges générées par les entreprises et de revenus des ménages.

La présente convention vise à pérenniser le partenariat entre l'Insee La Réunion-Mayotte et l'OPMR, afin de développer le spectre des problématiques conjointement couvertes, de faciliter les partages de connaissances et de méthodes à La Réunion, d'améliorer l'accès aux données et de renforcer l'information statistique disponible sur l'île et les territoires qui la composent.

Article 1 – Objet de la convention

Le partenariat entre l'Insee et l'OPMR porte sur trois domaines principaux de coopération.

Concernant **les études et l'expertise**, les objectifs sont de :

- Mobiliser et pérenniser les ressources nécessaires pour mener des études structurantes dans la compréhension des enjeux et évolutions que connaît La Réunion sur le champ d'observation de l'OPMR. Elles abordent ainsi des thématiques selon les trois grands axes suivants : coût de la vie, revenus des ménages, performances économiques des entreprises dont l'activité influe sur les prix à la consommation des ménages.
- Progresser sur des sujets exploratoires, demandant la mise en place de réflexions ou de travaux expérimentaux.
- Conduire des travaux de conseil-expertise en lien avec la mise en place ou l'évaluation des politiques publiques territoriales. Ces travaux pris en charge par l'Insee prendront la forme de note grise et/ou de diaporamas. Ils s'appuieront sur la valorisation de données et résultats d'études existantes. Le cas échéant, ces matériaux seront actualisés afin de valoriser les derniers millésimes des sources produites par l'Insee.

Au moment de la rédaction de cette convention, début 2022, et en laissant ouverte la possibilité de revoir ces ordres de priorité en fonction de l'évolution de l'actualité, les thématiques d'études jugées prioritaires par l'OPMR sont les suivantes :

- Analyse des revenus et de l'évolution des prix pour les seniors
- Actualisation de la comparaison spatiale des prix avec la métropole, avec distinction de cet écart de prix selon le niveau de vie des ménages
- Approfondissement des analyses sur la pauvreté des ménages (persistance, déclencheurs, analyse croisée des différentes mesures de la pauvreté...)
- Analyse des écarts de performance comptable des entreprises réunionnaises avec celles de métropole, par secteur
- Evolution des prix à la consommation sur la décennie écoulée

Concernant **le partage des connaissances et des méthodes**, les objectifs sont de :

- Renforcer la communication des savoirs produits et les échanges autour des enseignements identifiés, par des interventions dans les séminaires, colloques, tables-rondes organisés à l'initiative de l'OPMR et de l'Insee.
- Développer les temps d'échanges et d'information auprès de la société civile et plus largement des jeunes, en y inscrivant lorsque cela apparaît nécessaire des éclairages statistiques et pédagogiques.

Concernant la diffusion et l'enrichissement de l'information statistique, les objectifs sont de :

- Produire des informations nouvelles en relation avec des partenaires régionaux et nationaux, en tissant des liens de collaboration avec les établissements détenteurs de données statistiques ou demandeurs d'informations complémentaires. Ces collaborations s'inscrivent dans une démarche de fédération et de coordination des dispositifs d'observation en région.
- Valoriser les travaux conduits en partenariat ou faisant échos à des sujets d'intérêt communs dans les réseaux sociaux notamment Twitter (@InseeOI) et en produisant des infographies et/ou vidéos favorisant la bonne appréhension des messages des études produites. En touchant tous les publics, cette valorisation permettra de rendre plus accessible la connaissance en matière de prix, de marges et de revenus. Des temps de communication vers les médias régionaux pourront être également organisés.

Cette liste est non exhaustive. D'autres réalisations pourront être envisagées d'un commun accord, associant, si nécessaire, d'autres partenaires.

Article 2 – Engagements de l'OPMR et de l'Insee

L'OPMR et l'Insee s'engagent à collaborer et à mettre en œuvre conjointement les moyens nécessaires à la concrétisation et au développement de ces objectifs. Les deux partenaires s'engagent ainsi à :

- Collaborer à des études définies conjointement, et le cas échéant avec d'autres partenaires.
- Apporter sur les sujets exploratoires des réponses sous la forme d'actions de conseil-expertise ou d'études. Le choix retenu dépendra de la maturité du sujet à traiter, mais également des moyens à engager par l'Insee et l'OPMR.
- Mener un suivi partenarial à travers un comité technique de coordination se réunissant sur une fréquence semestrielle pour partager sur l'actualité de chaque partenaire, examiner l'avancement des travaux conjoints, partager sur les nouvelles opérations engagées et détecter les prochaines problématiques à instruire.
- Se rencontrer chaque année pour établir un bilan sur l'ensemble des partenariats réalisés sur l'année écoulée, identifier les priorités d'études et de conseil-expertise pour l'année à venir et préparer une présentation de synthèse en assemblée plénière de l'OPMR.

En parallèle, l'Insee s'engage à :

- associer l'OPMR pour consultation dans les comités de pilotage des études qui entrent dans son périmètre ;
- présenter en décembre de chaque année en assemblée plénière de l'OPMR une analyse sur l'évolution des prix à la consommation sur l'année écoulée, dans le cadre de l'avis demandé à l'OPMR pour l'actualisation du Bouclier qualité prix (BQP).

De son côté, l'OPMR s'engage à :

- être partenaire d'une étude produite par l'Insee à un rythme d'au moins une par année. Pour chaque projet une convention dédiée précisera le cahier des charges, les livrables et les modalités techniques et financières reposant sur un principe de partage équilibré des coûts.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par le dernier des partenaires et est conclue jusqu'au 31 mars 2025.

Article 4 - Modifications et litiges

Toute modification aux dispositions de la présente convention fera l'objet d'un avenant. Dans le cas où l'interprétation ou l'exécution de la présente convention soulèverait un différend qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les parties conviennent de rechercher une conciliation avant de porter éventuellement le différend devant les instances compétentes.



Article 5 – Conditions de résiliation

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de trois mois. La résiliation prendra effet un mois après la date de réception de la lettre. Toutefois, elle intervient sans délai et sans recours de l'OPMR dans le cas de décision administrative plaçant l'Insee dans l'impossibilité de continuer d'exécuter les travaux prévus.

Article 6 - Coûts et financement

La présente convention ne donne lieu à aucun échange financier entre l'OPMR et l'Insee.

Fait en 4 exemplaires,

<p>SAINT-DENIS, le Pour le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance Le Directeur interrégional de l'Insee La Réunion-Mayotte</p>  <p>Loup WOLFF</p>	<p>SAINT-DENIS, le Le Président de l'OPMR de La Réunion</p>  <p>Bertrand HUBY</p>
---	---